

Comment Pargny passa « sous » Mureau ?

oooooooo

Remontons au début du 12^e siècle (années 1100). C'est le temps des seigneurs, des vassaux et des châteaux. L'Eglise est très puissante et la religion imprègne profondément la vie quotidienne des gens.

A cette époque notre petite région était encadrée par deux puissances : les Ducs de Lorraine et les Evêques de Toul.

Le Duc Thierry II et la fondation de Neufchâteau

Du côté des **Ducs de Lorraine**, la situation était assez simple. Ils tenaient Neufchâteau et c'est eux qui avaient été à l'origine de sa fondation.

Initialement, en effet, sur le site de Neufchâteau, il n'y avait que quelques masures groupées autour d'une petite église dédiée à St Christophe.

Le Duc **Thierry II**, dit le « vaillant », s'y intéresse et ,vers 1080, il décide d'y créer une ville forte, avec un château et une nouvelle église dédiée à St Nicolas. Il était jusque là basé à Châtenois qui était sa capitale avant d'être supplantée par Nancy. La création d'une ville forte sur le site de Neufchâteau lui permettait de s'assurer un point d'appui stratégique sur la Meuse et une présence, lucrative, au cœur d'un important carrefour marchand.

Il ne s'était pas trompé. Neufchâteau devint rapidement une ville de marchands très prospère. On y tenait même des foires !

Les Evêques de Toul et Simon de Brixey

Du côté des **Evêques de Toul**, les choses étaient plus complexes. Les Evêques, à cette époque, exerçaient à la fois de hautes fonctions ecclésiastiques et un pouvoir seigneurial temporel. Ils étaient généralement à la tête d'un vaste domaine - domaine temporel - qu'ils administraient, y levant l'impôt, y rendant la justice, etc ...

Ils n'étaient cependant pas des seigneurs comme les autres. En tant qu'hommes d'Eglise en effet, ils ne pouvaient porter les armes. Pour protéger, défendre, voire agrandir leur domaine temporel, ils s'associaient des seigneurs laïques vassaux qui eux pouvaient, si besoin, utiliser la force.

Pour la partie de la haute vallée de la Meuse qui va de Montbras aux confins de Neufchâteau, les Evêques de Toul faisaient appel depuis le début du 11^e siècle (an 1000), à la famille des seigneurs de Brixey - aujourd'hui Brixey-aux-Chanoines - qui tenaient une forteresse sur les hauteurs, au dessus du village.

A l'époque qui nous intéresse, c'est à dire au milieu du 12^e siècle, celui qui était à la tête de la famille des seigneurs de Brixey, était **Simon de Brixey**.

Simon de Brixey était un vassal très vigilant. Il ne lui échappa pas que le Duc de Lorraine avait pris pied à Neufchâteau et que dans ce nouveau contexte, sa forteresse de Brixey n'était pas idéalement située. Il entreprit donc la construction d'un premier château sur le site de Bourlémont, mieux placé pour surveiller ce qui se passait du côté de Neufchâteau et du Duc de Lorraine.

Simon de Brixey était aussi vassal d'autres puissants, comme le Comte de Champagne et même à une certaine époque le Duc de Lorraine lui-même. Cette multiplicité des liens féodaux contractés par un seigneur était habituelle.

Et Pargny ? Entre ces deux puissances de quel côté se trouvait Pargny ? Et bien, Pargny se trouvait du côté de Neufchâteau. En effet, depuis la fin du 11^e siècle, le fief de Pargny était en possession de la famille des voués de Neufchâteau.

On aurait pu alors parler de Pargny « sous » Neufchâteau !



Pargny « sous » Neufchâteau

La vouerie était une institution féodale très lucrative. C'était une charge qui se transmettait et se négociait comme un fief héréditaire. Les voués avaient la charge de la protection juridique des institutions ecclésiastiques pour les affaires civiles (séculières) de la vie quotidienne. A Neufchâteau ils étaient aussi au service des bourgeois.

Dans cette importante famille des voués de Neufchâteau, deux personnages ont été particulièrement marquants pour Pargny.

Le premier est **Ollivier de Neufchâteau**. Vers le milieu du 12e siècle en effet, avec autre chevalier, Wiard de Rebeuville, il se dessaisit d'un important territoire de ses possessions de Pargny sur lequel sera bientôt édifée l'abbaye de Mureau. C'est donc lui qui est à l'origine de l'installation de l'abbaye à Pargny. Son fils Gillebert et son petit fils Olry l'imiteront en consentant, à leur tour, d'importantes libéralités au bénéfice de l'abbaye.

Le second est une femme, **Agnès de Neufchâteau** (= Agnès de Broyes). C'est un personnage romanesque très intéressant.

Agnès de Neufchâteau est née entre 1150 et 1160. Elle était peut-être la petite fille d'Ollivier de Neufchâteau. Les circonstances feront qu'elle va se trouver être la dernière représentante et l'unique héritière de la plus grande partie des possessions de la famille de voués de Neufchâteau. C'était donc une femme riche. Et comme dans les belles histoires, la riche héritière va épouser le puissant seigneur : vers 1180, Agnès de Neufchâteau épouse en effet Simon de Brixey !

Le mariage est fécond. Ils auront 5 enfants : Hersende, Pierre, Simon, Agnès et Jean qui ne porteront plus le titre de Brixey, mais celui de **Bourlémont**.

Vers 1195, Simon de Brixey meurt. Agnès est veuve et c'est elle qui va dorénavant, avec son fils Pierre de Bourlémont, administrer les biens des sires de Bourlémont.

Mais le romanesque ne s'arrête pas là ! Elle est riche, peut-être séduisante, et elle se remarie ! L'heureux élu est Hanry de Fouvent, un seigneur originaire de Champlitte, à la limite de la haute-marne et de la haute-saône. De ce second mariage naîtront deux filles, Clémence et Agnès de Fouvent.

Agnès s'éloigne donc des Bourlémont, mais elle conserve ses biens propres qui continuent de lui appartenir. A sa mort qui survient en 1221, c'est donc l'aîné de ses garçons, Pierre de Bourlémont qui hérite de ses biens personnels. C'est à lui que revient le fief de Pargny. Après avoir été sous Neufchâteau, Pargny passe donc « sous » Bourlémont !

Cette situation va durer presque un siècle et pendant cette période, quatre seigneurs de Bourlémont vont se succéder.



Pargny « sous » Boulémont

Le premier de ces quatre seigneurs est donc **Pierre de Boulémont**, le fils d'Agnès de Neufchâteau et de Simon de Brixey. Il a hérité du fief de Pargny au décès de sa mère. Que va-t'il faire dans ce nouveau fief ? Il va y placer ses hommes. Il va y placer des chevaliers vassaux qui vont administrer le fief en son nom. Ces chevaliers prendront le titre de **seigneurs de Pargny**. Le premier aurait été un certain chevalier Rigaud de Boulémont. Quatre à cinq générations suivront, jusqu'au début du 14^e siècle.

Comme à Sionne (Rorthey) ou à Domrémy, il est fort probable que les seigneurs de Pargny aient possédé sur place un château ou une maison forte. Aucun vestige, aucune trace écrite n'en n'ont cependant été retrouvés. Seule la toponymie en garde l'empreinte dans le nom des lieux-dits Châtillon ou le Châtelet.

Pierre de Boulémont ne délègue cependant pas tout à ses vassaux de Pargny. Il conserve en propre certains biens ou privilèges. C'est un bon gestionnaire, il se renforce et s'enrichit par exemple en rachetant la vouerie de Pargny qui était en possession du prieuré d'Harréville.

Vis à vis de l'abbaye, il se montrera bienveillant. Il approuve toutes les donations faites par ses vassaux. Il valide par exemple, la donation faite en 1219 par Aubri, chevalier de Pargny « *en aumône perpétuelle de toute la terre qu'il possédait sur la montagne du côté du chemin nommé male martir* ». Il consent lui-même aussi des donations sur ses biens propres.

Il y aura bien quelques frictions puisque dans un document daté de 1201, il s'engage « *à ne plus molester les moines et leurs serviteurs* ». Petite fâcherie qui restera sans conséquences.

Il décède en 1227. Son fils Joffroi lui succède.

Joffroy de Boulémont est un personnage majeur. Lorsqu'il succède à son père, il a une vingtaine d'années. Comme lui, c'est un important vassal du Comte de Champagne et l'un des principaux seigneurs de la cour du Comte de Bar.

En 1239, il a passé la trentaine, et il part en croisade avec le Comte de Champagne, le Comte de Bar et le Duc de Bourgogne. Rien que du beau monde ! C'est la sixième croisade, dite « croisade des Barons ». Elle se terminera deux ans plus tard après avoir permis la consolidation du Royaume de Jérusalem. Le Comte de Bar, tué lors d'une attaque hasardeuse, n'en reviendra pas.

Aux alentours de 1250, Joffroi décide d'entreprendre la reconstruction du vieux château de Boulémont devenu insuffisant. Les 4 tours de la façade Est du château actuel remontent à cette époque. Pour ce faire, il est contraint de s'endetter, notamment auprès de Comte de Champagne.

Entre 1255 et 1257, il repart pour occuper la fonction de Sénéchal (= gouverneur) de Navarre au nom du Comte de Champagne, trop occupé pour s'éloigner de ses possessions champenoises. La fonction est très lucrative, ce qui lui permettra, entre autres, de financer les coûteux travaux de reconstruction de son château de Boulémont.

A la fin de sa vie, il rachète en 1261 pour 70 livres de provenisiers, le domaine que l'abbaye de Septfonds possédait à Gerbonvaux et, avec sa femme Sibille, il y installe un hôpital. On peut aujourd'hui encore en reconnaître les vestiges.

Et vis à vis de l'abbaye de Mureau, quelle fût sa politique ? Ce fût une politique de grande générosité. Son départ en croisade, toutes les incertitudes d'une telle expédition et son désir d'assurer son salut y sont sûrement pour beaucoup. En avril 1238 en effet, juste avant de partir en terre sainte, il donne à l'abbaye tout ce qu'il possède personnellement à Pargny : terres, bois, prés, etc .. Il ne garde que l'hommage que lui doivent les seigneurs de Pargny, selon l'usage féodal.

Ceux-ci, suivent l'exemple de leur seigneur. Ils conservent la plupart de leurs biens immobiliers, mais savent se montrer généreux vis à vis des abbés. Quelques exemples :

- en 1235, Ymer, Seigneur de Pargny accorde une rente de 4 réseaux de blé à prendre sur les arrages de Pargny (impôt en nature dû au seigneur). Un resal vaut selon les lieux et le grain (blé, avoine, orge ..) de 120 à 170 litres.
- en octobre 1249, Jean, écuyer, fils d'Ymer vend à l'abbaye un clos à Pargny.

- en avril 1250, le chevalier Guillaume de Pargny cède pour moitié le four de Pargny.
- en avril 1262, le même avec son épouse Hodiernne cèdent leur part des arrages
- etc ...

Ainsi, petit à petit, par morceaux, Pargny passe des Bourlémont aux abbés de Mureau.

Joffroi de Bourlémont décède entre 1266 et 1268. C'est son fils Pierre, le second de ce nom, qui prend la succession.

Le second **Pierre de Bourlémont** ne va pas conserver l'attitude bienveillante de son père à l'égard de l'abbaye. Il va changer complètement de politique et tenter de mettre un terme à l'appropriation croissante par l'abbaye des biens des Bourlémont à Pargny, et ailleurs.

Dans un premier temps, il joue la coexistence pacifique. Il confirme sans barguigner toutes les donations faites antérieurement à l'abbaye par son père. De même, il valide les donations faites par ses autres parents et par ses hommes de fief.

Par de petits gestes, il sait se montrer conciliant. Il permet par exemple « *aux fermiers du couvent de laisser leurs bêtes une nuit chaque semaine de la St Rémy, pour gésir dans les pâtures de Greux et Domrémy* »

Mais, dans un deuxième temps, à partir des années 1280, il se raidit. Il refuse de ratifier les nouvelles donations faites aux abbés par ses vassaux.

Il conteste un peu tout, parfois à raison, parfois à tort :

- les dettes et le partage des revenus des fiefs
- les droits seigneuriaux : affouages, passage, usage ..
- les droits banaux (fours, moulins)
- les droits de fauche ..

etc ...

Parfois, il cherche clairement querelle aux abbés, allant jusqu'à faire main basse sur le foin ou les fauchées. Il fait même à l'occasion rosser les moines et les frères convers par ses officiers !

Evidemment, ceux-ci réagissent. L'abbaye est centenaire, elle est puissante et elle bénéficie de hautes protections. Elle s'est même placée sous la protection du Roi de France (moyennant sans doute contribution au trésor royal ..). Se sentant en position de force, les abbés n'hésitent pas à aller à l'affrontement. Ils vont jusqu'à rejeter l'ancienne règle qui faisait des sires de Bourlémont les protecteurs de l'abbaye et de ses biens. C'est la rupture complète.

S'en suivront une bonne trentaine d'années de chicanes incessantes et de procès qui continueront jusqu'à la mort de Pierre. Il faut croire que ces procédures perpétuelles avec leur multiples rebondissements ont trouvé grand écho dans la chronique judiciaire du temps, puisque Pierre après sa mort, fit l'objet d'une chanson de geste !

Qu'est-il ressorti de tout cela ? Certains procès se traduiront par des compromis, mais en général Pierre n'a pas gain de cause.

En juillet 1291, il essuie même un échec cuisant. Il est contraint, définitivement, ainsi que son épouse, à renoncer pour toujours aux droits qu'il avait sur l'abbaye et ses biens. Il perd ses droits seigneuriaux, en particulier ses droits à rendre la justice. En un mot l'abbaye a pris complètement le dessus sur la seigneurie des Bourlémont. En compensation néanmoins, il lui est attribué une somme de 900 livres de proveniens que l'abbé rechignera d'ailleurs à lui verser !

Lorsque le second Pierre de Bourlémont meurt, aux alentours de 1310, il n'est plus rien à Pargny. Il ne lui reste plus que l'hommage des seigneurs de Pargny.

Son héritier est son fils aîné Jean de Bourlémont.

Au décès de son père, **Jean de Bourlémont** est encore mineur. C'est sa mère Jeanne de Choiseul qui va assurer l'intérim.

Etait-elle lasse de toutes ces procédures qui coûtaient cher ? Etait-elle plus réaliste que son mari sur le rapport des forces avec l'abbaye ? A-t-elle été adroitement influencée par les abbés ? Toujours est-il que dès juillet 1311, elle décide d'en finir avec la présence des Bourlémont à Pargny.

En tant que suzeraine, elle retire aux seigneurs de Pargny, toutes les possessions qu'ils

tenaient des Bourlémont : bois, prés, rentes, cens, fours, jardins, maisons, droits de justice, etc ... Ils ne conservent en fait qu'un titre féodal qui est une coquille vide !

Lorsque Jean de Bourlémont arrive à sa majorité, il prend acte des décisions de sa mère, il les entérine et achève le processus en libérant les seigneurs de Pargny de leur hommage (= engagement) vis à vis des sires de Bourlémont. Il les invite même à se placer sous la tutelle de l'abbaye !! La seigneurie de Pargny disparaît pour toujours....

L'abbaye était donc devenue le seul seigneur de Pargny, avec droit de haute et basse justice et possession de toutes les prérogatives féodales. Pargny qui dépendait déjà de l'abbaye pour le religieux depuis le 12^e siècle, était complètement passé « sous » Mureau.

Pour cette ultime concession consentie par les sires de Bourlémont aux abbés de Mureau, Jean de Bourlémont reçut néanmoins une indemnité de 300 livres tournois. La livre tournois était à l'époque la monnaie de réserve du trésor royal. Elle équivalait à 80 grammes d'argent fin, ce qui, au taux actuel proche de 0,5 € le gramme, correspond à environ 40 €. Jean de Bourlémont a donc « vendu » ce qu'il lui restait de pouvoir à Pargny pour environ 12 000 € !



oooooooo

Sources

Georges Poull – Le château de Bourlémont et les seigneurs de Bourlémont, 1149 – 1412
Pierre Marot – Neufchâteau en Lorraine au Moyen-Age
Sites de généalogie sur le web

Réalisation JM-Favre - 2019